

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : DOMAINES DE
COMPETENCES PAR
THEMES

Sous matière : POLITIQUE
DE LA VILLE-HABITAT-
LOGEMENT

**OBJET :
OPERATION
CŒUR DE
VILLE N°2021-19 -
ATTRIBUTION
D'UNE AIDE A
L'IMPLANTATION
COMMERCIALE
EN CŒUR DE
VILLE**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL
EN DATE DU : 07.12.2021

AFFICHAGE EN DATE
DU : 07.12.2021

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **22 DEC. 2021**

Séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2021,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, GUILHEM Evelyne, GRIMAUD Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL Jacqueline, VERONIN-MASSET Jean-François, BATIGNE Brigitte, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-VERGNES Nicolas, SOULIER Agnès, ROSSICH Thierry, KUFEL Zohra, MONDRAGON Gérard,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

M. DEMANGEOT François donne procuration à Mme GIRAL Hélène,
M. PERLES Bruno donne procuration à Mme ESCAFRE Elisabeth,
Mme SANTINI Delphine donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
Mme GRANIER Prèscillia donne procuration à M. GRIMAUD Bernard,
Mme GAÏANI Audrey donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,
Mme LACOMBE Martine donne procuration à M. ROSSICH Thierry,

Absents :

Mme CAFFIER Karole,

Secrétaire : M. ASENSIO-VERGNES Nicolas,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la mise en place de l'aide à l'implantation commerciale, qui a pour vocation d'encourager l'installation et la reprise de commerces en cœur de ville (place de Verdun et rue Gambetta). Les modalités d'attribution de cette aide ont été définies par délibération 2019-207 du 25 septembre 2019, sur la base de critères établis dans le règlement d'attribution de l'aide. Il est précisé que cette subvention, est attribuée pour une période de 12 mois consécutifs.

Monsieur le Maire indique que le comité de sélection s'est réuni le 17 novembre dernier, pour examiner la demande d'aides, déposée par « Castelvin » et par « Castelnoxygène ».

Le commerce « Castelvin », géré par Madame Marianne Delille, occupe un local de 40 m², au 42 place de Verdun, pour y exercer l'activité suivante : bar à vin, bar à bière, cave à vin et restauration.

Le commerce « Castelnoxygène », géré par Monsieur Frédéric FIRMIN, occupe un local de 40 m², au 8 place de Verdun, pour y exercer l'activité suivante : service à la personne : ménage, repassage, gardes d'enfants.

Les dossiers de demande d'aide examinés, répondant aux critères d'attribution, il est proposé à l'assemblée d'attribuer une subvention d'un montant de 250 euros, à compter du 1^{er} janvier 2022 au commerce « Castelvin » et d'un montant de 200 euros, à compter du 1^{er} janvier 2022 au commerce « Castelnoxygène ».

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE l'attribution de l'aide à l'implantation commerciale pour les dossiers de demande déposés par « Castelvin » et par « Castelnoxygène ».

AUTORISE le versement de cette aide, d'un montant de de 250 euros au commerce « Castelvin » et d'un montant de 200 euros au commerce « Castelnoxygène » à compter du 1^{er} janvier 2022 et pour 12 mois.

PRECISE que ces dépenses seront inscrites au budget 2021 de la commune, article 6574.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 13 décembre 2021

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le :
22 DEC. 2021
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
21 DEC. 2021
Par publication le :
22 DEC. 2021
Par délégation,
Le Directeur Général des Services



Nicolas NAYRAL

Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le



ID : 011-211100763-20211213-DB2021308-DE